

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.170

**Centrale d'Achat communautaire – GrAP - GrandAngoulême Achats
Partagés – Modification de la délibération n°2024.06.102 du
13 juin 2024**

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 septembre 2024

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: **17**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Monique CHIRON à Gérard DEZIER, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Serge DAVID à Denis DUROCHER, Gérard DESAPHY à Jean-Philippe POUSSET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à François ELIE, Gérard LEFEVRE à Philippe VERGNAUD, Raphaël MANZANAS à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU à Fabienne GODICHAUD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Vincent YOU, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Chantal DOYEN-MORANGE, Jérôme GRIMAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024

Rapporteur : **Michel ANDRIEUX**

**CENTRALE D'ACHAT – GRAP – GRANDANGOULEME ACHATS PARTAGES :
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024.06.102 DU 13 JUIN 2024**

Vu la délibération n°2024.06.102 du conseil communautaire du 13 juin 2024 approuvant la création de la centrale d'achats nommée « GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés »,

Le conseil communautaire du 13 juin 2024 a également approuvé le règlement intérieur de la centrale d'achat GrAP, ainsi que le modèle de convention d'adhésion proposé aux communes et aux autres acheteurs du territoire.

En synthèse, le règlement intérieur prévoit notamment :

- Un forfait annuel d'adhésion fixé à 0,21 €/habitant, comprenant, pour chaque adhérent, l'accès aux marchés mutualisés, à une foire aux questions et une base documentaire sur les achats et les marchés publics, ainsi qu'à un crédit de dix heures/an de conseil pour ses besoins propres (c'est-à-dire hors achats auprès de la centrale) ;
- Un premier engagement allant de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, soit une fraction de l'année 2024 et deux années pleines facturées au prix de deux années, avec la possibilité de quitter la centrale chaque année, sachant que les frais d'adhésion sur la période restent acquis pour tenir compte de la montée en charge progressive de la centrale ;
- Deux services supplémentaires faisant l'objet d'une facturation distincte pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en matière de conduite d'opération de travaux ;
- La mise en place d'une gouvernance partagée de la centrale d'achat, avec notamment un comité de pilotage comprenant un représentant par adhérent et se réunissant deux fois par an.

Considérant la nécessité de préciser les modalités de paiement de l'adhésion pour le premier engagement à la centrale d'achat, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

- Un premier engagement allant de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, soit une fraction de l'année 2024 et deux années pleines facturées au prix de deux années. L'adhésion sera payable en 2 fois comme suit : 50% en 2025 et 50% en 2026.

VU les articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique relatifs aux centrales d'achats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER l'ajout du paragraphe susmentionné précisant les modalités de paiement de l'adhésion pour le premier engagement à la centrale d'achat de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême nommée « GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions d'adhésion et tout autre acte s'y rapportant.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024_09_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024